

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle / Attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de Sada

Séance du 13 mars 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°03

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 3

Absents : 37

Votants : 4

- dont « pour » : 4

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 09 mars 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le mercredi 13 mars 2024 à 08h30.

Présents :

AHMED COMBO Papa, IBRAHIMA Said Maanrifa, SAID Mariame.

Absents :

ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani, Houssamoudine ABDALLAH, MOHAMED Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIACA Ahamada, BACAR Inchaty SOILHI, MDALLAH Anlamati, BOINA Rifay Raim, MADI OUSSENI Mohamadi, ALLAOUI Mohamed.

Absents représentés :

DAOUDOU Chanrani représenté par IBRAHIMA SAID Maanrifa

Secrétaire de séance : Papa AHMED COMBO

Le président rappelle que selon l'article L. 2121-17 du CGCT, s'agissant d'une 2^{ème} convocation suite à l'absence de quorum constatée le 09 mars 2024, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu le règlement révisé d'attribution des fonds de concours communautaires approuvé par délibération n°87 en date du 30 novembre 2022,

Vu les modalités d'attribution, à savoir le financement pour un montant total n'excédant pas la part du financement assurée hors subvention par le bénéficiaire, d'un équipement s'inscrivant dans la cohérence du Plan Climat Air Energie Territorial, dans la limite annuelle de l'enveloppe impartie proratisée en fonction de la population communale pondérée par le potentiel financier,

Vu l'attribution par délibération n°25 en date du 08 avril 2023 d'un fonds de concours communautaire à la commune de Sada d'un montant de 105.100 € pour la construction d'une maison de services publics en lieu et place de l'ex-MJC située en cœur de ville,

Vu l'évolution du projet avec l'ajout d'une salle multifonctionnelle en R+4 en lieu et place de la terrasse prévue initialement, générant un besoin de financement complémentaire de 891.022,99 €,

Vu la demande déposée par la commune de Sada auprès de la 3co d'un fonds de concours complémentaire de 105.100 € relatif au financement complémentaire de l'opération de construction de la maison de services publics portant le plan de financement global de celle-ci comme suit :

Sources	Montant	Pourcentage
Etat CCT	1.643.549,60 €	48,21 %
Commune	769.265,91 €	22,57%
3CO (fdc 2023)	105.100,00 €	3,085 %
3CO (fdc 2024)	105.100,00 €	3,085%
Autres financeurs	785.922,99 €	23,05%
Total	3.408.938.50	100 %

Considérant la cohérence de cette demande avec le règlement d'attribution des fonds de concours communautaires,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité/l'unanimité

DECIDE

- **D'accorder un fonds de concours communautaire complémentaire d'un montant de 105 100 € à la commune de Sada pour la réalisation de la maison de services publics du cœur de ville.**
- **D'autoriser le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 13/03/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**